

Mesdames, Messieurs les Directeurs des
Organismes responsables de la Présélection
des animaux

Puteaux, le

Objet : **CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2012**

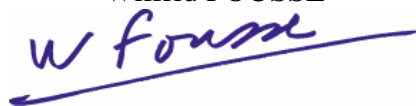
Monsieur le Directeur,

Le prochain concours Général Agricole se déroulera du 25 février au 4 mars 2012. Je vous remercie par avance de votre participation.

Vous trouverez ci-joint les modalités d'inscription, d'organisation des concours et de gestion des animaux sur le salon. Ce document ne se substitue pas au règlement qui doit être lu avec attention.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Wilfrid FOUSSE



Commissaire général du Concours général agricole

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ORGANISATION DES CONCOURS DES EQUINS ET DES ASINS

Le règlement du 121^{ème} CONCOURS GENERAL AGRICOLE est consultable sur le site <http://www.concours-agricole.com>. Il est impératif que chacun en fasse une lecture préalable attentive.

Afin de procéder aux inscriptions et d'organiser vos concours, vous devez utiliser le site internet de l'ARSOE de Bretagne : www.arsinoebr.com (cf ci-dessous) et nous retourner les engagements des éleveurs que vous avez la possibilité de télécharger sur ce site.



www.arsinoebr.com

Préconisations : Navigateur Internet Explorer V7 ou + en autoriser les fenêtres publicitaires pour ce site.
Assistance téléphonique : 02 99 60 10 11

→ Préparation des concours



← Saisissez vos coordonnées, vos besoins d'interprètes et lettres d'admission

← Saisissez les coefficients pour notes de synthèses, IVV, Organisez vos sections et prix.

← Saisissez un court résumé des présélections, et joignez le document complet en pièce jointe.

← Inscrivez les juges

← Téléchargez les formulaires d'engagements à faire signer aux éleveurs

A compléter au plus tard le 27/11/2011

Version papier signés à retourner au CGA au plus tard le 02/01/2012

→ Inscription des animaux

4

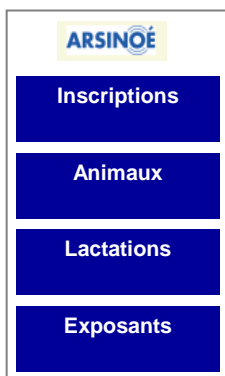
Option menu

Concours



Inscription

Inscriptions au plus tard le 02/01/2012.
Purge des animaux au plus tard le
20/02/2012.



- ← A utiliser pour les bovins (toutes races), et les ovins (races en concours)
- ← Inscrire un animal par saisie complète. A utiliser pour les équins.
- ← Consultation des dossiers bovins issus des bases nationales
- ← Création propriétaires ou naisseurs des animaux non issus des bases nationales, et dans le cas particulier des animaux en copropriété.

→ Contrôles des informations avant édition des catalogues et des pancartes

5

Option menu

Concours



Outil



- ← Téléchargement sous Excel de toutes les données animales, race par race.
- ← Edition des pancartes pour contrôle avant envoi imprimeur : Index, meilleures lactations, noms des éleveurs, ... (Attention, les n° dossards définitifs ne sont connus que quelques jours avant le SIA).

MODALITÉS DE RÉSERVATION DES ESPACES ET DE GESTION DES ANIMAUX SUR LE SALON

1. – Les plans et les réservations préalables

Les Équins sont localisés dans le hall 4, tout comme les canins et les animaux de compagnie.

Des plans détaillés du hall 4, (stands, réserves, stalles) vous seront soumis pour avis avant la fin de l'année.

1.1. - Les stands

Les réservations de stands et superficies sont à déposer auprès du SIA.

1.2. - Les Réserves

La surface totale disponible pour les réserves est inscrite au règlement. Elle sera répartie au mieux, au prorata du nombre d'exposants.

1.3. - Les rings

Les concours et présentations des équins ont lieu sur la carrière du hall 4 et sur le grand ring du hall 1. Les concours ont normalement lieu chaque année sur le même ring, le même jour et sur la même plage horaire. Vous serez sollicités en octobre au plus tard pour connaître vos souhaits concernant les présentations et les animations.

1.5. – Parkings

Un certain nombre de parkings est attribué par le CGA (voir répartition)

Les parkings supplémentaires doivent être achetés auprès de VIPARIS, vous pouvez dès maintenant procédez aux réservations sur le site internet www.viparis.com/epex,
Tel 01 40 68 16 16.

1.6. - Les photos, et le palmarès

Le palmarès des concours et les photographie des podiums réalisés par les stagiaires de l'Agroparistech seront disponibles sur le site internet du concours.

1.7. - La réunion de préparation sur le salon

Le vendredi 24 février réunion sécurité à 15h00

1.8. – La réunion de débriefing sur le salon

Le dimanche 4 mars à 10h.

2. – La gestion des animaux

2.1. - L'admission

Elle a lieu du jeudi 23 février au vendredi 24 février 2012.

Le transport, l'identification et l'état sanitaire des animaux doivent respecter la réglementation européenne et nationale partiellement reprise dans le règlement du concours. Un exemplaire des certificats sanitaires mis à jour sera transmis aux organismes de sélection en novembre 2011. Tout transport non réglementaire ou tout animal qui ne serait pas correctement identifié ou qui n'aurait pas de lettre d'admission serait refoulé. Tous les animaux étrangers devront être identifiés avec 2 marques auriculaires. Toute précision peut être obtenue auprès des EDE.

Avant d'être admis à séjourner dans l'enceinte du salon et durant leur séjour dans les lieux d'exposition, tous les animaux sont visités par la direction des services vétérinaires de Paris. Les exposants, leurs représentants ou leurs employés sont tenus, à l'arrivée des animaux au concours :

- de présenter à ce service le certificat sanitaire (en cours de validité) ainsi que les documents d'identité prévus par la réglementation nationale et communautaire en vigueur (notamment, pour les bovins passeport ou DAB) et la lettre d'admission ; aucun animal n'est admis sans ces documents ;
- de se conformer aux injonctions qui leur sont faites pour faciliter l'inspection sanitaire ;
- d'effectuer toutes les manipulations jugées nécessaires pour procéder à cette inspection.

Les animaux atteints, contaminés ou suspects d'être atteints d'une maladie contagieuse sont immédiatement conduits dans un local d'isolement spécialement aménagé à cet effet.

Les camions devront être désinfectés avant de sortir du Parc des expositions, une équipe de nuit sera opérationnelle. Dans la nuit du mardi au mercredi, elle ne fonctionnera que jusqu'à 6 h du matin.

2.2. Propreté du Hall 4

Les horaires fixés au règlement doivent être respectés afin de permettre le nettoyage des allées avant l'ouverture au public (9h00) :

- 5h – 6h30 : nettoyage des stalles, apport de paille aux éleveurs
- 6h30 – 7h30 : réfection des litières, enlèvement des chariots de fumier,
- 8h00 : fin du lavage et des déplacements des animaux

Il est utile de rappeler en permanence aux éleveurs que cette propreté est l'intérêt de toute la profession, elle contribue à la réputation internationale du SIA-CGA.

2.3. - Le déplacement des animaux et la sécurité des personnes

Les déplacements sont faits sous l'entière responsabilité de l'éleveur. Les animaux ne peuvent être sortis de leurs stalles pendant les heures d'ouverture au public du salon international de l'agriculture, sauf avec l'accord du Commissaire Général pour les besoins du concours.

Les présentations d'équidés se font avec filet et mors. Un agent de sécurité est également requis pour les déplacements durant les heures d'ouverture au public.

ANNEXE

Rappel contingents 2012 et organisation des concours 2011

Les races admises au CGA sont rappelées ci-dessous avec les effectifs correspondants (Art. 48 du Règlement), ainsi que les responsables en charge de la présélection.

Race	Nombre de Races	Concours ou Présentation		Nombre d'animaux titulaires adultes indemnisables	Organisme responsable de la présélection	Tranches de numéro catalogue
		C	P			
CHEVAUX DE TRAIT						
Ardennais	1	C	-	7	H.N.Rosières x S.	1500 à 1520
Boulonnais	1	C	-	6	H.N. Compiègne	1521 à 1540
Breton	1	C	-	12	H.N. Lamballe	1541 à 1570
Cob Normand	1	C	-	6	H.N. Saint Lô	1571 à 1590
Comtois	1	C	-	12	H.N. Besançon	1591 à 1620
Percheron	1	C	-	8	H.N. Le Pin	1621 à 1640
Trait de l'Auxois	1	C	-	5	H.N. Cluny	1641 à 1650
Trait du Nord	1	C	-	5	H.N. Compiègne	1651 à 1660
Trait Poitevin	1	C	-	5	H.N. Saintes et H.N. La Roche s/Yon	1661 à 1670
	9			66		
ESPECE ASINE ET PRODUCTION MULASSIERE						
Ane Grand noir du Berry	1	-	P	2	H.N. Blois	1671 à 1675
Ane de Provence	1	-	P	2	H.N. Uzès	1676 à 1680
Baudet du Poitou	1	-	P	2	H.N. Saintes	1681 à 1685
(Produit de croisement)	1	-	P	1	H.N. Saintes	1686 à 1687
Mule des Pyrénées	1	-	P	2	H.N. Tarbes	1688 à 1692
Ane des Pyrénées	1	-	P	2	H.N. Tarbes	1693 à 1697
Ane Normand	1	-	P	2	H.N. St Lô	1698 à 1702
Ane du Cotentin	1	-	P	2	H.N. St Lô	1703 à 1707
Ane Bourbonnais	1	-	P	2		1708 à 1712
	9			17		
CHEVAUX DE SELLE						
Arabe	1	-	P	choix par la F.N.C.	FNC	1708 à 1709
Anglo-arabe	1	-	P		FNC	1710 à 1711
Camarguais	1	-	P		FNC	1712 à 1713
Selle Français	1	-	P		FNC	1714 à 1715
Cheval Castillonnais	1	-	P		FNC	1716 à 1717
Merens	1	-	P		FNC	1718 à 1719
Islandais	1	-	P		FNC	1720 à 1721
	7			Total 7		
PONEYS						
Connemara, Dartmoor, Fjord Norvégien, Haflinger	12	-	P	1 par race	Races concernées	1722 à 1751 attribués par le CGA
Higland, Landais, New Forest, Welsh, Pottok, Shetland, Français de selle, Irish Cob		-	P			
		-	P			
		-	P			
		-	P			
		-	P			
				11		
TOTAL	35	TOTAL ANIMAUX		99		

Codes des sections (Concours de modèle et allures)

Races	Libellé	Code section
Ardennais	Femelles Mâles	AR F 1 AR M 1
Auxois	Femelles	AU F 1
Boulonnais	Femelles jeunes Femelles d'âge	BO F 1 BO F 2
Breton	Femelles Postières Femelles Trait Mâles Postier Mâles Trait	BR FP 1 BR FT 2 BR MP 1 BR MT 2
Cob Normand	Femelles de 3 ans Pouliches de 4 ans Mâles	CN F 1 CN F 2 CN M 1
Comtois	Femelles Mâles	CO F 1 CO M 1
Percheron	Femelles Diligencières Femelles Trait Mâles Trait	PE FD 1 PE FT 2 PE MT 1
Trait du Nord	Femelles	TN F 1
Trait Poitevin	Femelles Mâles	TP F 1 TP M 1